



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exonération

Question écrite n° 4054

Texte de la question

M. Guy Delcourt interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le mécénat culturel. Au regard des récents débats sur le projet de réforme du dispositif fiscal encadrant le mécénat d'entreprise, plusieurs organismes et notamment la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture milite pour une meilleure connaissance des enjeux socio-économiques liés au mécénat d'entreprise, et une meilleure visibilité de l'impact des avantages fiscaux liés au mécénat sur les politiques culturelles. Si la Cour des comptes a souligné l'absence d'évaluation précise de l'investissement que représente la défiscalisation des dons pour l'État, ce dispositif constitue une formule innovante pour soutenir l'économie sociale et solidaire comme le développement de la culture. Le recours au mécénat revenant à déléguer à des acteurs privés une part des choix de la politique culturelle, il convient néanmoins de pouvoir en mesurer exactement l'importance et d'asseoir un cadre fiscal et législatif éthique, clair et stable. C'est la raison pour laquelle il lui demande si les propositions réalisées par les acteurs du mécénat seront, conformément à l'engagement du Président de la République, intégrées aux réflexions du Gouvernement dans le cadre de la réforme fiscale envisagée dès le début du quinquennat.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4054

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4947

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)